Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260528-D_755G_270526-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	27
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 27 mai 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Jean-Luc CABON procuration à Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR procuration à Virginie PETTON LESVEN

Nomenclature Actes 7.5.5.g	**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2026**

La subvention publique est une contribution facultative, précaire et conditionnelle et son versement par une collectivité locale doit répondre à « un intérêt public local » (avoir son siège social, son activité principale ou un impact réel pour la commune). La subvention sollicitée vise à participer au fonctionnement global de l'association conformément à son objet social ou au financement d'une action spécifique et ponctuelle. Ces aides se font sous formes diverses : financière (subvention de fonctionnement, subvention « événementiel ») et en nature (moyens techniques, mise à disposition de locaux, de personnel communal...).

La municipalité continue à soutenir les nombreuses associations dans leur participation à la vie communale.

Afin d'obtenir une subvention de fonctionnement, l'association doit remplir un dossier spécifique (commun avec quatre autres communes de la CCPA : Landéda, Lannilis, Coat Méal et Plabennec) et le déposer accompagné des documents demandés.

La somme allouée a été répartie de telle façon à prioriser et valoriser les actions qui répondent aux orientations suivantes : le nombre de membre résidant à Plouguerneau, la participation à la vie communale, l'organisation d'événements, l'entretien et l'investissement dans les infrastructures communales.

Les actions retenues ont été les mêmes pour toutes les associations quelle que soit leur activité (sportive, de loisirs, culturelle, sociale...).

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260528-D_755G_270526-DE

Pour les associations extérieures n'ayant pas d'activité sur la commune, seules sont prises en compte celles qui ont des adhérents plouguernéens.

Afin de différencier les demandes de subvention concernant le fonctionnement quotidien des associations de celles liées à l'organisation et au financement d'action spécifique, une demande distincte expliquant le projet (objet, mise en œuvre, financement) doit être produite.

Les associations étant susceptibles d'évoluer chaque année, les subventions qui leur sont attribuées le sont tout autant.

Enfin, les associations recevant une subvention municipale supérieure à 23 000 € par an doivent conclure avec la commune une convention d'objectifs, présentant la nature de ses activités sur la commune, le principe du subventionnement et les obligations de l'association. Des conventions sont également prévues pour l'octroi de prestations en nature (locaux ou personnel mis à disposition).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Après avis de la commission Sports et Associations du 19 mai 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer aux associations, pour l'exercice 2026, les subventions telles que figurant en annexe de la présente délibération sous réserve de la présentation par les associations subventionnées des justificatifs obligatoires.

Les associations subventionnées devront transmettre annuellement leur rapport d'activité et leurs comptes afin que la commune puisse s'assurer du bon emploi des fonds publics.

Pour les subventions événementielles, l'association devra dans les 3 mois après la réalisation de son projet transmettre un bilan financier comprenant un état récapitulatif des factures acquittées et un bilan qualitatif. Un acompte de 70% de la subvention sera versé lors de la notification de la subvention et le solde de 30% après la réalisation de l'action et sur présentation des justificatifs.

Afin que cette délibération ne soit pas entachée d'illégalité, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal qui siègent au sein des associations de ne prendre part ni aux débats ni au vote des subventions attribuées à celles-ci.

Avis du Conseil Municipal :

Annexe : Tableau de subventions 2026

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260528-D_755G_270526-DE

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026

Associations	Vote 2024	Vote 2025	Demande 2026	Proposition 2026	Vote 2026
Aber GR	145 €	103 €	200 €	20 €	
ADMR des deux Abers			700 €	200 €	
AGIR ABCD (La Plume)	350 €	350 €	1 320 €	700 €	
An Hini Bihan			800 €	200 €	
APPR	2 585 €	2 869 €	3 000 €	2 700 €	
Arc en wrac'h	275 €	250 €	500 €	90 €	
Association sportive collège des abers	500 €	500 €	500 €	390 €	
CAPaluden	837 €	874 €	1 000 €	850 €	
Chorale entre terre et mer	900 €	1 000 €	1 100 €	1 000 €	
Club des 3 clochers	1 000 €	1 000 €	1 100 €	1 000 €	
Club nautique	1 614 €	1 955 €	3 000 €	2 000 €	
Détente aux abers	1 000 €	1 500 €	1 600 €	1 400 €	
Div Yezh	200 €	200 €	200 €	200 €	
Dojo des abers	2 128 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Entente des abers	3 364 €	3 399 €	5 500 €	3 400 €	
Gribouille	915 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Hockey club pagan	850 €	644 €	500 €	300 €	
IPPA		959 €	1 250 €	700 €	
Jeux en Wrac'h	831 €	300 €	300 €	200 €	
Lanvaon	734 €	1 784 €	2 850 €	1 500 €	
Le souffle des abers	630 €	1 000 €	1 200 €	425 €	1 abstention (TC) / 28 pour
Les ancolies	400 €	500 €	600 €	500 €	
Les cavaliers des abers	575 €	838 €	1 000 €	385 €	
Les Galipettes club	392 €	308 €	364 €	260 €	
Les Officiers mariniers et veuves	400 €	440 €	600 €	500 €	
Les rendez-vous du grouaneg	1 000 €	1 000 €	1 500 €	1 000 €	
Lila Danse			1 622 €	500 €	
Mich mich war zao !		836 €	1 800 €	900 €	
Pastel An Aber	242 €	200 €	500 €	200 €	
Regards de chiens	500 €	384 €	1 000 €	400 €	
Rugby club des abers	2 554 €	2 474 €	3 000 €	2 600 €	
Sawadee Boxing Club				250 €	
SCL Basket	600 €	567 €	600 €	190 €	
Skol run	300 €	500 €	300 €	300 €	
Société de chasse	339 €	300 €	1 000 €	300 €	
Sports Loisirs	2 922 €	3 110 €	3 500 €	3 000 €	
Takou musical association	781 €	700 €	2 000 €	800 €	
Temps danse	1 966 €	1 755 €	2 160 €	1 800 €	
Tennis club	1 815 €	1 815 €	2 500 €	2 000 €	
Tennis de table	449 €	639 €	1 000 €	600 €	
Tisseurs d'histoire		442 €	1 000 €	300 €	
UNC	550 €	550 €	600 €	600 €	
	42 392 €	**39 045 €**	**56 266 €**	**37 660 €**	

SUBVENTIONS « ÉVÉNEMENTIEL » 2026

Association	Vote 2024	Vote 2025	Demande 2026	Proposition 2026	Vote 2026
Arz e Chapeliou Bro leon	2 200 €	2 200 €	2 300 €	2 200 €	
Apel Ste Thérese, Thérèse Trail			1 000 €	600 €	
IPPA, Phare en fête	1 450 €	1 450 €	1 500 €	1 450 €	
IPPA, exposition			1 800 €	800 €	
Jeux en Wrac'h, week end jeux			200 €	200 €	RLF quitte la salle et ne prend pas part
Lanvaon, exposition		1 500 €	2 000 €	1 500 €	au vote / 28 pour
Officiers mariniers, salon métiers		400 €	1 400 €	500 €	
PHA, Tro Plougerne	400 €	400 €	450 €	450 €	
UNC, AG départementale			350 €	350 €	
	4 050 €	**4 050 €**	**11 000 €**	**8 050 €**	

ASSOCIATIONS NATIONALES

Association	Vote 2024	Vote 2025	Demande 2026	Proposition 2026	Vote 2026
ADAPEI29	50 €	50 €	Non précisé	50 €	
An Avel Vor	50 €		Non précisé	50 €	
Alcool Accompagnement Prévention	50 €	50 €	Non précisé	50 €	
Bibliothèque sonore 29			Non précisé	50 €	
CDMJSE 29			Non précisé	50 €	
CIDFF	50 €	50 €	500 €	50 €	
Enfance et Partage	50 €		Non précisé	50 €	
FAVEC 29			Non précisé	50 €	29 pour
La Patte sur le coeur		50 €	Non précisé	50 €	
Resto du coeur		50 €	Non précisé	50 €	
Rêve de clown		50 €	100 €	50 €	
Secours Catholique	50 €	50 €	200 €	100 €	
Surd'Iroise		50 €	300 €	50 €	
Téléthon			Non précisé	50 €	
	300 €	**400 €**		**750 €**	

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260528-D_755G_270526-DE

		Vote 2024	Vote 2025		Proposition 2026	Vote 2026
Dotation Forfaitaire annuelle de 0,29€/hab Délibération 7.5.5.g et 7.5.5.h du 21 mai 2025	Comité de jumelage Plouguerneau Edinghen-Neckarhausen	1 978 €	1 949 €		1 959 €	29 pour
	Comité de jumelage Plouguerneau St Germans	1 978 €	1 949 €		1 959 €	

Conventions pluriannuelles d'objectifs		Vote 2024	Vote 2025		Proposition 2026	Vote 2026
Délibération 7.5.5. k du 29/05/2024	SNSM	3 000 €	3 000 €		3 000 €	29 pour
	Ar Vro Bagan	3 000 €	3 000 €		3 000 €	Délibération 7.5.5.i du 27/05/2026
	AFR l'Antr'temps (EVS)	24 000 €	25 000 €		25 000 €	Délibération 7.5.5.h du 27/05/2026
	École des sports	2 000 €	3 000 €		3 000 €	Délibération 7.5.5.j du 27/05/2026
	PHA	2 500 €	2 500 €		2 500 €	Délibération 7.5.5.k du 27/05/2026
Délibération 7.5.5 du 02/04/2025	Karreg Hir	25 000 €	25 000 €		25 000 €	29 pour

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2026

Association	Projet	Vote 2025	Proposition 2026	Vote 2026
CA Paluden (prise en charge de 30% des factures présentées dans la limite du montant voté)	**Dépenses éligibles : Matériel nautique**	6 000 €	4 182 €	29 pour
Club Nautique (prise en charge de 30% des factures présentées dans la limite du montant voté)		9 000 €	9 000 €	
Légende FM (prise en charge de 30% des factures présentées dans la limite du montant voté)	Logiciel d'exploitation, matériel de diffusion.	2 391 €	2 165 €	
PHA (prise en charge de 30% des factures présentées dans la limite du montant voté)	Remorque de transport de matériel		557 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 29 mai 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON